

PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHE

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

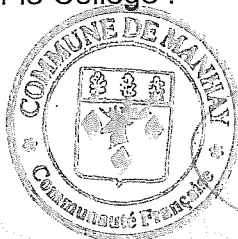
Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, le Budget communal de l'exercice 2023 est déposé à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux, conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la nouvelle loi communale (NLC).

Manhay, le 23 décembre 2022.

Par le Collège :

La Directrice générale,


S. MOHY




Le Bourgmestre,

G. HUET

COMMUNE DE 6960 – MANHAY